

Liberté Égalité Fraternité









COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en place d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique aux chefs d'entreprise

Paris, le 27/04/2020 N°2139

Pour aider les chefs d'entreprise à faire face à la situation économique exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire, le Ministère de l'Economie et des Finances, en s'appuyant sur l'action de l'association APESA (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) et avec le soutien d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et de CMA France, annonce la mise en place d'un numéro Vert pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse.

Les difficultés économiques exceptionnelles auxquelles les entreprises doivent faire face durant la crise du Covid-19 constituent en effet une épreuve brutale pour les dirigeants d'entreprise, qui voient leur carnet de commande se contracter et leur trésorerie se tendre sans certitude quant au moment où leur activité pourra pleinement repartir. Dans les cas les plus critiques, ces difficultés peuvent plonger des dirigeants d'entreprise dans des situations de détresse extrême qu'ils ne peuvent affronter seuls.

Au-delà des mesures de soutien économique mises en place par le Gouvernement à destination des entreprises, il apparait indispensable d'apporter une réponse aux chefs d'entreprise fragilisés qui ont besoin d'une écoute dans cette période particulièrement éprouvante.

Pour faire face à ce risque psychologique, le Ministère de l'Economie et des Finances s'appuie sur l'action de l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance aiguë) avec le soutien des partenaires Harmonie Mutuelle, CCI France et CMA France.

Un numéro Vert est mis en place à compter du lundi 27 avril : 0 805 65 505 0.

Il permettra aux chefs d'entreprise en détresse de bénéficier d'une première écoute et d'un soutien psychologique 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

A l'issue d'un appel, pour les cas les plus préoccupants, le chef d'entreprise se verra proposer, s'il le souhaite et dans la plus stricte confidentialité, de bénéficier d'une prise en charge rapide et gratuite par un psychologue spécialement formé. Pour les autres cas, une réorientation sera proposée vers des structures publiques ou privées spécialisées dans ce type d'accompagnement.

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances a déclaré : « Ma conviction est qu'il ne faut pas laisser les chefs d'entreprise seuls dans cette période extrêmement brutale. Confrontés au risque de voir disparaître leurs entreprises et se sentant responsables du devenir de leurs salariés, ils peuvent se retrouver en situation de détresse personnelle. La démarche que nous initions vise à apporter un soutien psychologique appropriée à ces situations individuelles. La solidarité et la bienveillance seront deux valeurs clé pour sortir collectivement de cette crise : je salue à ce titre l'engagement d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et de CMA France qui soutiennent à nos côtés l'association APESA et j'invite tous les institutionnels intéressés par cette initiative à nous rejoindre très rapidement ».

Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle, groupe VYV, a déclaré : « Harmonie Mutuelle salue et soutient l'initiative prise par le Ministère de l'Economie et des Finances. Pour nous, la santé des collaborateurs est un facteur clé de performance des entreprises et mérite toute notre attention. Cela concerne bien entendu les dirigeants qui font partie du collectif de travail de chaque organisation. Nous souhaitons d'ailleurs mobiliser nos 66000 entreprises adhérentes pour soutenir cette action indispensable et aider à contenir les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. Agir collectivement pour relever le défi qui nous est lancé est au cœur de l'identité mutualiste que nous faisons vivre ».

Pierre Goguet, président de CCI France, a déclaré: « La période est d'une violence inouïe pour les chefs d'entreprises. Ma conviction est qu'il faut détecter le mal-être des plus fragilisés et rompre la solitude et l'isolement dans cette période de crise inédite. Les collaborateurs des CCI organisés en cellules d'appui agissent déjà comme des sentinelles pour détecter les signaux faibles d'extrême détresse. Face à l'ampleur du phénomène, il apparait important de renforcer le dispositif de soutien psychologique par une formation spécifique et rapide de nos collaborateurs gérant les hotlines, par un numéro vert national et par des cellules de professionnels en proximité pour les situations les plus alarmantes. CCI France s'associe donc à l'action de l'association APESA, aux côtés du Ministère de l'Économie et des Finances, d'Harmonie Mutuelle, de CMA France. »

Gérard Bobier, membre du bureau de CMA France, en charge du dialogue social, a déclaré : « En parallèle de la question économique CMA France alerte depuis le début de la crise sur l'impact psychologique sur les artisans : ceux qui continuent de travailler mais dans des conditions difficiles, comme ceux qui doivent faire face à l'absence de trésorerie compte tenu de l'impossibilité de travailler. Nombreux se posent la question : comment vais-je m'en sortir ? A cela s'ajoute des inquiétudes sur l'accès aux aides, ou encore des démarches anxiogènes auprès de banques pas toujours aidantes... Aussi, est-il très important qu'ils puissent bénéficier, en plus de l'expertise et du soutien que leur apporte le réseau des CMA, d'une écoute particulière par des personnels formés. C'est pourquoi CMA France a pris part à l'élaboration de cette cellule psychologique et s'engage dans cette opération pour aider les hommes et les femmes de l'artisanat en souffrance ».

Marc Binnié, président d'APESA France, a déclaré : « Le dispositif APESA permet à tout chef d'entreprise qui en éprouve le besoin de bénéficier d'une prise en charge psychologique, rapide, gratuite, confidentielle, par des psychologues spécialisés dans l'écoute et le traitement de la souffrance morale, les « idées noires » provoquées par les difficultés de leur entreprise. L'entrepreneur est un sportif de haut niveau, un fantassin de l'économie! Il doit lui aussi pouvoir bénéficier de soigneurs adaptés à ses combats lorsqu'il pense au pire. L'attention à la défaillance individuelle témoigne de notre force collective. »

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy 75012 Paris